

Communauté de communes de SEVES ET TAUTE

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 29 décembre 1995)

A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

A 10 - Aménagement de l'espace

- A11- Elaboration, modification et suivi d'un SCOT
- Elaboration et suivi d'une charte de Pays : adhésion au Pays de Coutances
 - Elaboration et suivi d'une charte de Parc : adhésion au Parc naturel et régional des Marais du Cotentin et du Bessin
 - Adhésion au syndicat mixte pour le SCOT du Pays de Coutances
- A12- Etude, création et aménagements de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- A13- Dans le cadre du développement durable : élaboration et mise en œuvre d'un agenda 21 et d'un schéma intercommunal d'aménagement du territoire
- Etude, mise en œuvre ou participation à des actions ou programmes d'énergies renouvelables à l'échelle communautaire.
- A14- Participation, élaboration, suivi et coordination des opérations d'études, de construction et d'aménagement inscrites dans le contrat de pôle, le contrat de Pays conclu entre la communauté de communes, le conseil régional et le Pays.
- A15- Participation, élaboration, suivi et coordination des opérations d'études, de construction et d'aménagement inscrites dans les contrats d'objectifs ou de ruralité conclu entre la communauté de communes "Sèves-Taute" et le conseil général.
- A16- Etude, diagnostic, schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et ERP.
- A17 - Elaboration, révision, modification des documents d'urbanisme.

A 20 - Actions de développement économique d'intérêt communautaire

- A21- Etude, création, aménagement, extension et gestion de zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales : actions d'intérêt communautaire pour favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques sur les zones suivantes :
- . ZA route de Carentan située sur la commune de Périers
 - . toute zone d'une superficie de 4 ha.
- A22- Acquisition, aménagement et location de bâtiments implantés sur les zones communautaires : construction et gestion d'atelier relais ou de bâtiment sur les zones communautaires
- A23- Octroi éventuel de garantie d'emprunt et possibilité d'attribution d'aides indirectes tendant à favoriser l'accueil ou le développement d'entreprises dans le cadre de la réglementation en vigueur uniquement pour les projets de développement économique situés sur les zones d'activités communautaires
- A24- Possibilité d'exonérer de la taxe professionnelle communautaire (part communautaire ou TP de zone) les entreprises dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur
- A25- Actions et animations touristiques concourant à la promotion de l'ensemble du territoire de la communauté de communes dans le domaine des randonnées : promotion publicitaire des activités touristiques à l'échelle communautaire, adhésion à Tourisme et Culture en Pays de Coutances (TCPC) et participation aux actions de Tourisme et Culture en Pays de Coutances (TCPCE) ou tout organisme le représentant
- A26- Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunications, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication
- Adhésion au syndicat mixte "Manche numérique" pour l'exercice de cette compétence.

A27- Adhésion au syndicat mixte du Pays de Coutances dont la mission est d'élaborer, suivre et réviser le SCOT, assurer le développement économique équilibré du territoire, faciliter dans la cohérence la mise en oeuvre du projet ou de la charte de développement du Pays de Coutances qui est maître d'ouvrage de toutes les actions relevant de ses missions.

A28- Elaboration, aménagement et gestion de développement éolien conforme au schéma de développement éolien (élaboré en partenariat avec le Parc des Marais) : les parcelles concernées deviennent zone communautaire et sont soumises aux mêmes règles (TP zone).

A29- Equipement et participation au fonctionnement de structures destinées à l'information touristique, gestion d'un point information touristique communautaire

A30- Etudes, construction, gestion et locations de bâtiments d'intérêt communautaire (situés sur les parcelles 208, 554, 701 et 703 de la section A1 de la commune de Périers).

A31- Etudes, construction, gestion, location d'un pôle de santé libéral ambulatoire.

A32 - Prise en charge du coût d'enfouissement de lignes aériennes sur les sites suivants :

- . Isba à Feugères
- . Chapelle Ste-Anne à Gorges
- . Ancienne église d'Auxais.

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

B 10 - Protection et mise en valeur de l'environnement

B11- Collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des déchets, et les études correspondantes

B12- Actions en faveur de la valorisation, de la réhabilitation et de l'entretien des berges et des cours d'eau : Sève, Venloue, Holerotte et Taute, à l'exclusion des zones entretenues par l'Association syndicale de la Taute supérieure et bas-fonds de la Taute et l'Association syndicale de la Douve

B13- Adhésion à l'agence Manche énergies et convention pour réalisation de diagnostic et opération à l'échelle du territoire communautaire

B14- Etudes préliminaires ou de suivi et mise en oeuvre de programmes de travaux pour la restauration et l'entretien des cours d'eau des bassins versants : Sèves, Venloue, Holerotte, Taute, Térèse, Lozon en collaboration avec les communes ou communautés de communes concernées.

B 20 - Politique du logement et du cadre de vie

B21- OPAH revitalisation rurale ou de toute autre opération conventionnelle et adhésion à un syndicat mixte ou toute autre structure intercommunale.

B22- Inciter à la restauration du petit patrimoine bâti : participation financière auprès de propriétaires privés selon un programme aidé par des financeurs publics (boulangeries en terre)

B 30 - Création, aménagement et entretien de voirie (sans objet)

B 40 - Equipements culturels sportifs et enseignement élémentaire et préélémentaire

B41- Gestion, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs : golf, le Haut Boscq à St Martin d'Aubigny

B 50 - Action sociale d'intérêt communautaire

B51- Gestion d'un relais d'assistantes maternelles au siège de la communauté de communes (actuellement situé au 1 rue de Bastogne)

B52- Inciter au développement des services en faveur de la population âgée et de la population en difficulté : participation au secteur d'action gériatrique

B53- Participation à la PAIO (permanence d'accueil d'information et d'orientation)

B54- Participation aux actions menées par le centre local d'information et de coordination et de coordination des Marais

B55- Subvention à la Banque alimentaire à l'exclusion de toute autre participation

B 60 - Assainissement

B61- Mise en place d'un service public d'assainissement non collectif : contrôle des installations existantes, contrôle des installations nouvelles et contrôle périodique de leur bon fonctionnement.

- Adhésion à un syndicat mixte ou tout autre structure intercommunale.

C - COMPETENCES FACULTATIVES

C 1 - Actions culturelles et loisirs

C10- Culture : aides à l'organisation de manifestation auprès des associations dans le cadre du contrat éducatif local : participation aux actions départementales (spectacles "Villes en scène" avec le conseil général et l'Association partenaire)

C11- Loisirs : gestion d'un centre de loisirs au siège de la communauté de communes (actuellement situé 1 rue de Bastogne)

C 2 - Service d'incendie et de secours

C20- Participation au Syndicat intercommunal de Service de secours et de lutte contre l'incendie

C 3 -Transport de personnes et ramassage scolaire

C30- Ramassage scolaire : définition des circuits en matière de transports scolaires, organisation ou gestion des transports des élèves domiciliés ou scolarisés sur le territoire communautaire.

C31- Transport de personnes : service public à la demande de transports non urbains de personnes par délégation du Département de la Manche.

C 4 - Activités éducatives dans le respect de la carte scolaire

C40- Activités éducatives : participation à l'utilisation du gymnase par les élèves du collège auprès de la ville de Périers, participation aux activités et projet dans le cadre scolaire du collège (classe découverte, échanges et voyages à l'étranger, découverte du patrimoine culturel et artistique, sports dans le cadre de l'UNSS, participation à l'action du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

C 5 - Actions en faveur du tourisme

C50- Aménagement et signalétique des chemins de randonnée répertoriés sur la carte IGN

- Création, aménagement et signalétique des chemins de randonnée non répertoriés sur la carte IGN, inscrits au PDIPR répertoriés sur carte annexe, formant une boucle et présentant un intérêt touristique et patrimonial après validation du conseil communautaire
- Entretien : éparage et/ou empierrement des chemins de randonnée répertoriés sur la carte IGN, plus les chemins aménagés selon accord communautaire.
- Entretien et signalétique sur les circuits vélo-route mis en place par le conseil général.

C 6 - Contrat de territoire

C60- Participation, élaboration, suivi et coordination des opérations d'études, de constructions et d'aménagement inscrites dans le contrat de territoire conclu entre la communauté de communes et le conseil général.